

**GUIDE
PRATIQUE
À L'ATTENTION
DES PARENTS**

**ANIMA
PARCS**

Le programme

ANIMA Parcs



Table des matières

Mission et philosophie	3
Encadrement et sécurité	4
Fonctionnement et informations générales.....	9
Questions fréquentes.....	12
Possibilité d'échanger avec un membre de l'équipe.....	13

Mission et philosophie

Mission

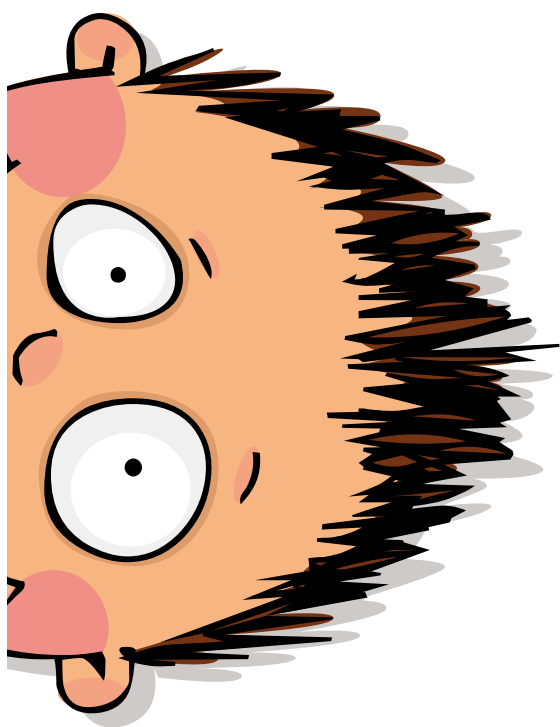
La mission du programme Animaparc consiste à :

- Proposer une offre gratuite d'activités et à favoriser l'accessibilité au loisir estival;
- Permettre aux jeunes de 6 à 12 ans d'évoluer dans un environnement stimulant, sécuritaire et de qualité, le tout assuré par une équipe dynamique, professionnelle et qualifiée;
- Offrir aux jeunes un lieu de rassemblement dans leur quartier, où ils pourront créer des liens, développer un sentiment d'appartenance et grandir dans un milieu où la collaboration et le respect sont mis de l'avant.

Philosophie

Contribuer au développement global de l'individu

Autant pour ses participants que pour ses employés, la Ville s'engage à contribuer au développement global de chacun d'eux. Par son offre d'activités, elle vise à développer l'autonomie, l'estime de soi et l'adoption de saines habitudes de vie. Elle tend également à permettre à ses jeunes de s'impliquer au sein d'une vie de groupe et de faire de nouveaux apprentissages.



Encadrement et sécurité

Formation des moniteurs

Formation nationale en animation

Tout le personnel d'animation détient un Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA). La certification DAFA comporte une formation théorique de plus de 30 heures ainsi qu'un stage pratique de 35 heures et est reconnue par le Conseil québécois du loisir et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Cette formation aborde les différents aspects du travail de l'animateur, dont les suivants :

- Techniques d'animation;
- Dynamique de groupe;
- Rôles et responsabilités de l'animateur;
- Psychologie de l'enfant;
- Jeux et thématiques.



Formation en secourisme

Tout le personnel détient également la certification en secourisme en milieu de camp.

Cette formation de 8 heures aborde les sujets suivants :

- Plan général d'intervention en situation d'urgence;
- Perte de conscience;
- Premiers soins (plaies diverses, brûlure, morsure, piqûre, entorse et fracture, empoisonnement, troubles reliés au chaud ou au froid, etc.);
- Troubles de santé divers (asthme, hyperventilation, épilepsie, allergies, diabète, etc.);
- Désobstruction des voies respiratoires et réanimation cardiorespiratoire (RCR) chez l'enfant;
- Utilisation du défibrillateur externe automatisé (DEA).

Offerte par une entreprise spécialisée dans la formation de premiers soins de qualité, cette certification est valide pour trois ans et doit obligatoirement être renouvelée une fois venue à échéance.

À noter que même si un employé détient une certification valide, il doit participer chaque année à une séance de rafraîchissement de trois heures, donnée par les sauveteurs de la Ville de Boucherville.

Formations complémentaires

Aux formations de base s'ajoutent des formations complémentaires :

1. ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

- Encadrement au quotidien;
- Situations à risques : comment les repérer et les éviter;
- Sécurité lors d'un déplacement;
- Sécurité lors d'une sortie;
- Procédures et politiques observées par le camp;
- Mesures d'urgence.

2. ANIMATION ET ENRICHISSEMENT

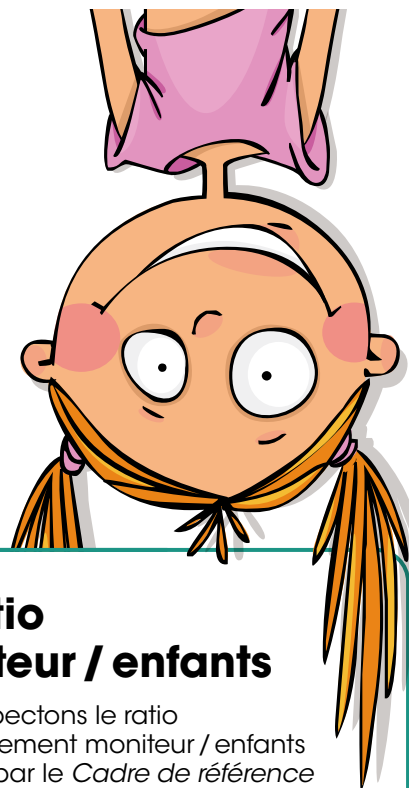
Déclinée sous une forme plus ludique, cette formation d'animation et d'enrichissement sert d'échauffement avant le début de la saison. Elle permet aux moniteurs d'échanger des jeux, des chansons et différentes techniques qui ont fait leurs preuves auprès des enfants. De plus, elle consolide l'esprit d'équipe et la collaboration entre les membres du personnel d'animation. Elle les prépare à être au meilleur de leur forme pour accueillir les enfants.

Selon les années, des ateliers de perfectionnement (utilisation de l'humour lors d'interventions disciplinaires; techniques pour mieux utiliser sa voix; ateliers de créativité, etc.) sont offerts aux plus anciens, afin de les encourager à poursuivre leur cheminement.

3. FORMATION DE PROGRAMME

Cette formation permet à chaque équipe d'animation (Animaparcs, P'tits campeurs, Animation, Intégration et Service de garde) d'aborder les particularités de leur programme respectif. Elle permet également au chef d'équipe de s'assurer que chacun de ses moniteurs est fin prêt pour amorcer la saison.

Enfin, ce sont près de 40 heures qui sont consacrées à la formation et à la planification avant le tout premier jour d'animation !



Le ratio moniteur / enfants

Nous respectons le ratio d'encadrement moniteur / enfants proposé par le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* :

Ratio régulier

- 5-6 ans: 1 / 10
- 7-8 ans: 1 / 13
- 9-12 ans: 1 / 15

Aux Animaparcs, les participants d'un même parc jouent très souvent ensemble. Cela crée une belle chimie de groupe et renforce la collaboration, le respect et l'entraide entre les participants.

Comme ils ont entre 6 et 12 ans, nous tâchons de maintenir un ratio de 1/13.

Fiche santé

La fiche santé est maintenant en ligne. Il est primordial de la compléter avant de procéder à vos inscriptions, également en ligne.

COVID-19

Si votre enfant présente des symptômes de la COVID-19, gardez-le à la maison, Si ces symptômes se présentent sur le site du camp, il sera mis en isolement et vous devrez venir le chercher immédiatement.

Prise d'un médicament

Si votre enfant doit prendre un médicament durant les heures d'animation, vous devez remplir le formulaire correspondant à sa situation (prise ponctuelle de médicament ou prise régulière de médicament) se trouvant sur la page *Animaparc*, l'imprimer et l'apporter au moniteur de votre parc.

À noter que notre personnel n'est pas autorisé à conserver ni à administrer un médicament (à l'exception de l'épinéphrine en cas d'urgence); il ne peut qu'en assurer la prise.

Pour des mesures de sécurité, nous vous demandons de laisser à votre enfant uniquement la dose quotidienne.

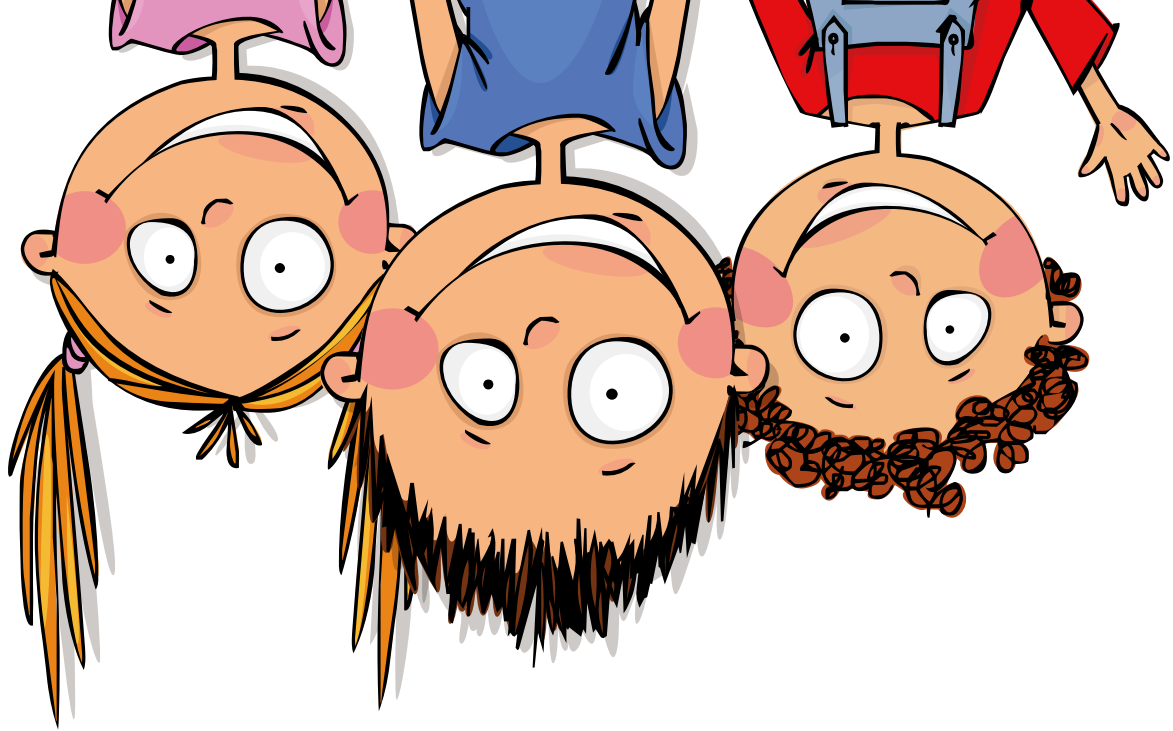
Épinéphrine et auto-injecteur

Si vous indiquez sur la fiche santé de votre enfant que ce dernier a un auto-injecteur en cas de réaction allergique, **il doit obligatoirement le porter sur lui, et ce, en tout temps.**

C'est le moyen le plus sûr de permettre à tout intervenant d'avoir accès rapidement au médicament en cas d'urgence.

Pour ne pas obliger votre enfant à traîner son sac à dos, nous vous recommandons fortement le port d'un étui portatif.





Procédure d'intervention

CONNAISSEZ-VOUS «PREG» ?

L'Animation estivale est heureuse d'avoir adopté dans son équipe le jeune «PREG»!

Vous pourrez sans doute le croiser cet été, car il adore venir rencontrer les jeunes et déambuler sur les différents sites des camps.

Lors des camps, tout le monde - petit ou grand - se doit d'adopter l'attitude «PREG».

Une série de mesures est mise en place dans le cas où un geste, une parole ou une attitude s'éloignerait de cette philosophie.

Si le comportement d'un enfant demeure inadéquat malgré plusieurs interventions et rencontres de suivi entre les différents intervenants et les parents, ce dernier pourrait être suspendu ou expulsé du camp pour le reste de l'été.

Si la sécurité ou l'intégrité d'un enfant venaient à être menacées, l'expulsion pourrait être immédiate et irrévocable.

COVID-19

Tout sera mis en place pour veiller à la sécurité des enfants et le moniteur veillera à faire respecter les règles.

Le non-respect des consignes pourrait amener au renvoi d'un enfant.



Son nom rappelle notre philosophie :

**Participation
Respect
Écoute
Gentillesse**

Politique de prévention de la violence

Par cette politique, des moyens de contrôle et des procédures applicables au moment de la sélection et de l'embauche des moniteurs ont été établis. Des activités de formation et de transmission d'informations ont également été organisées pour l'ensemble des employés.

Nous sommes « 100% intervention »

Cela signifie qu'une intervention sera faite aussitôt qu'une parole ou qu'un geste intimidant ou violent sera observé. Ces interventions s'adressent autant aux enfants, à l'équipe d'animation-coordination qu'aux parents !

Si votre enfant vous dit qu'il est victime d'intimidation ou de comportement déplaisant à son égard, n'hésitez pas à nous le signaler dès que possible pour qu'ensemble nous agissions rapidement.

Politique de promotion de saines habitudes de vie

Cette politique se veut un outil de référence pour l'ensemble du personnel quant aux moyens choisis pour contribuer à la promotion et à l'adoption de saines habitudes de vie.

Voici des moyens concrets utilisés par les moniteurs pour encourager les jeunes à adopter de saines habitudes de vie :

Activité physique

- Offrir une variété d'activités physiques ou sportives, à raison d'au moins 60 minutes par jour;
- Encourager les déplacements actifs tels que la marche et le vélo;
- Jouer à l'extérieur le plus souvent possible.

Alimentation

- Exiger des moniteurs qu'ils aient un lunch composé d'aliments santé afin de montrer l'exemple;
- Prévoir une période d'arrêt des activités d'au moins 30 minutes pour bien prendre le temps de manger;
- Privilégier des aliments santé lors d'activités spéciales ou en guise de récompense.

Hygiène et habitudes complémentaires

- Se laver les mains avant les repas et après un passage aux toilettes;
- S'hydrater de façon régulière;
- Encourager le port du chapeau ou de la casquette à l'extérieur;
- Procéder à une application régulière de crème solaire.

Responsabilité de la Ville

Lorsque votre enfant participe à une activité, la Ville ne peut aucunement être tenue responsable des incidents ou accidents pouvant survenir à moins qu'il y ait faute ou négligence de la part de la Ville ou de ses employés.



Fonctionnement et informations générales

Procédures d'inscription

Inscription en ligne via le boucherville.ca/animaparcs dès le 20 juin, 19h pour la semaine 1 et dès le mercredi 19h, de la semaine précédente pour les autres semaines.

L'inscription sera nécessaire à chaque semaine. Une participation spontanée d'un enfant ne sera pas refusée le jour même, si le ratio moniteur enfant est respecté et que sa fiche santé est complétée.

Bien que ce programme soit gratuit, nous comptons sur votre collaboration pour procéder à l'annulation de vos périodes, en cas d'absence, afin de permettre à d'autres enfants de bénéficier du programme.

animationestivale@boucherville.ca

Programmation de la semaine

Les activités de la semaine seront mises à jour chaque mercredi.

Deux endroits à surveiller :

- [boucherville.ca / animaparcs](http://boucherville.ca/animaparcs)
- Panneau bleu à l'entrée des parcs

Cette information vous sera utile pour savoir si un déplacement à vélo est prévu, si le groupe sera présent sur le site du parc ou s'il faudra apporter quelque chose de particulier.

Attention, les activités peuvent varier d'un parc à l'autre ! Lisez bien la programmation qui vous concerne.

Horaire

**Du lundi 27 juin
au jeudi 11 août**

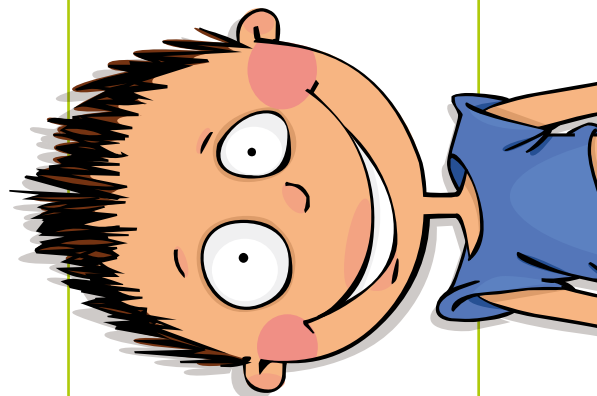
**Lundi, mardi et jeudi
9h à 11h30 et
13h30 à 16h30**

Les jeunes quittent le parc à l'heure du dîner et reviennent en après-midi.

**Mercredi et vendredi
9h à 16h30**

Tout le monde dîne ensemble !

La journée d'activité régulière débute à 9h et se termine à 16h30.



Sites

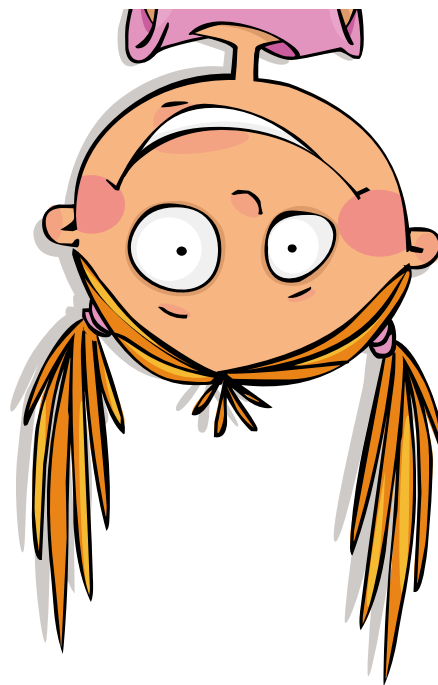
Parc-école Père-Marquette
900, boul. du Fort-Saint-Louis

Parc-école Antoine-Girouard
650, rue Antoine-Girouard

Parc-école De La Broquerie
401, rue De Jumonville

Centre communautaire Saint-Louis
220, rue Claude-Dauzat

Bien que les inscriptions sont maintenant nécessaires, la philosophie d'Animaparc demeure.



Le suivi des arrivées et départs

Ce qui permet d'avoir une énergie si particulière dans les parcs, c'est que les enfants y sont parce qu'ils en ont envie! Les Animaparc ne sont pas un service de garde, et si un enfant désire vraiment quitter le parc, un parent ou adulte doit être en mesure de venir le chercher. Mais rassurez-vous, il est bien rare que nous ayons à «convaincre» les jeunes de rester jusqu'à la fin de la journée. Très souvent, ils ne veulent plus repartir!

Les arrivées

Aux heures régulières - 9h et 13h30

Les présences sont prises chaque matin et chaque après-midi, par écrit, avant que les activités ne débutent.

En dehors des heures régulières

Un enfant pourrait, par exemple, profiter de sa matinée et ne venir qu'à partir de 10h. Dans un tel cas, sa présence est notée dès son entrée au parc, ainsi que l'heure à laquelle il est arrivé.

Si un participant prévoit arriver en dehors des heures régulières, qu'il vérifie bien, avant de se déplacer, l'horaire de la semaine sur la page Animaparc afin de ne pas se retrouver devant une porte verrouillée et un parc vide.

Les départs

Aux heures régulières - 11h30 et 16h30

Vous pouvez venir chercher votre enfant à la fin de chaque période ou si votre enfant à l'autorisation de quitter le parc de façon autonome ou semi-autonome,

veuillez compléter le formulaire de départ et d'arrivée disponible au boucherville.ca/animaparc.

Avec un parent - Frais de retard

Des frais de retard vous seront facturés si vous venez chercher votre enfant après 11h30 ou 16h30. Le montant de la pénalité s'établira ainsi : 5\$/5 minutes, 10\$/10 minutes, 15\$/15 minutes, etc.

En dehors des heures régulières

Sur le formulaire, disponible en ligne, vous devez indiquer si votre enfant peut quitter le parc :

- **De façon autonome**
Dans ce cas, lorsqu'un enfant manifeste son intention de partir, le moniteur prend en note l'heure du départ, et l'enfant peut quitter.
- **De façon semi-autonome, en ayant averti un parent**
Dans ce cas, lorsqu'un enfant manifeste son intention de partir, le moniteur appelle son parent pour l'avertir, prend en note l'heure du départ, et l'enfant peut quitter.
- **Avec un parent**
Dans ce cas, lorsqu'un enfant manifeste son intention de partir, le moniteur appelle son parent pour l'avertir. L'enfant doit alors attendre l'arrivée de ce dernier avant de pouvoir quitter.

Quoi apporter tous les jours ?

En plus du matériel requis, l'enfant devra apporter un coffre de bricolage comportant au minimum des crayons, de la colle et des ciseaux pour les ateliers de bricolage.

- Un chapeau ou une casquette;
- Une gourde d'eau;
- De la crème solaire;
- Un lunch froid (les mercredis et vendredis) et des collations.

Surveillez régulièrement la programmation de votre parc pour savoir si vous devez apporter autre chose (vélo, maillot de bain, etc.).

Dans le cadre de l'Animation estivale, on joue, on court, on bricole...

Il est donc possible que les vêtements de vos enfants se salissent, se mouillent, se perdent ou se détériorent.

Pensez à les vêtir en conséquence !

Objets perdus, objets retrouvés !

Il est important de **bien identifier tous les articles appartenant à votre enfant.**

Si un article n'est pas bien identifié, il sera exposé parmi les objets « perdus », au parc où il aura été trouvé.

Lors de la fête de fin d'été, tous les articles non réclamés seront rassemblés et exposés pour une dernière fois. Ce sera la dernière occasion pour vous de les récupérer !

Après la fermeture des parcs, les articles non réclamés seront remis à une œuvre de bienfaisance. Il sera alors impossible de les récupérer.

Boîte à lunch et collations

- Prévoir des repas qui n'ont pas besoin d'être réchauffés;
- Prévoir un *ice pack* pour conserver le lunch au frais;
- **Ne jamais apporter des aliments contenant des noix et du beurre d'arachide;**
- Comme nous encourageons les jeunes et les moniteurs à adopter de saines habitudes de vie, nous vous invitons à éviter les collations de style « friandises » (croustilles, barre de chocolat, jujubes, etc.), les desserts trop sucrés (petits gâteaux et biscuits) et les boissons énergisantes;
- Nous vous encourageons également à réduire le nombre de déchets et d'éléments jetables dans la boîte à lunch de votre enfant en utilisant des contenants réutilisables.

Déplacement à vélo

Le vélo est LE moyen de déplacement aux Animaparcs.

Deux roues, trois roues ou quatre roues, tout le monde est le bienvenu, à condition de pouvoir suivre le groupe, se rendre à destination... et avoir suffisamment d'énergie pour revenir !

À noter que tous les moniteurs Animaparcs reçoivent en début d'été une formation (théorique et pratique) sur les procédures de déplacement à vélo.

- Casque obligatoire pour tous.
- Cadenas (optionnel).



Questions fréquentes

Quelle est la date limite pour inscrire un participant aux Animaparcs ?

Tant qu'il y a de la place et dès 19h le mercredi précédent la semaine désirée au boucherville.ca/animaparcs.

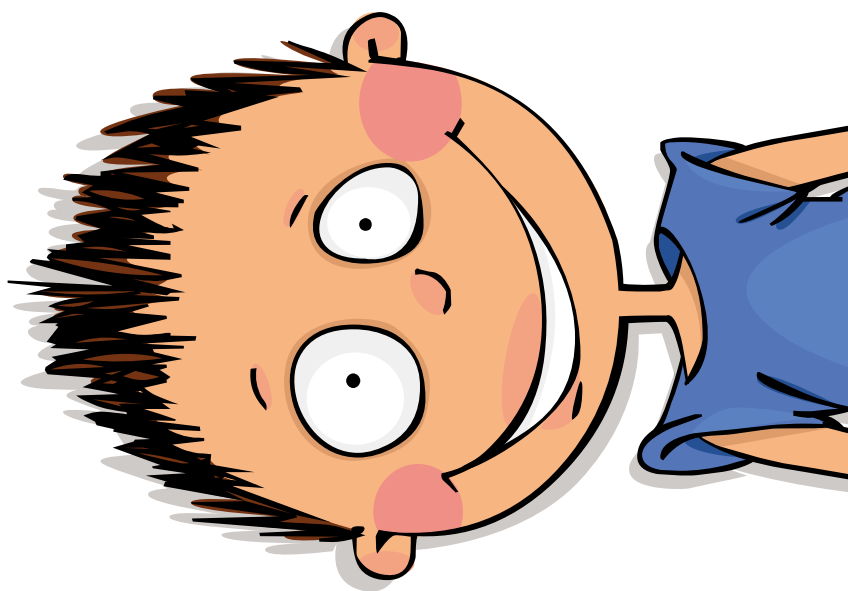
Les moniteurs sont-ils un peu moins compétents, puisque le service est gratuit ?

Rien de plus faux ! Dans le cadre de l'Animation estivale de Boucherville, tous les moniteurs, peu importe le programme, reçoivent la même formation. De plus, comme les moniteurs Animaparcs devront faire preuve d'une plus grande autonomie en étant deux ou trois seulement sur un site, nous tâchons toujours de choisir pour ce programme des moniteurs qui se démarquent par leur maturité et leur débrouillardise.

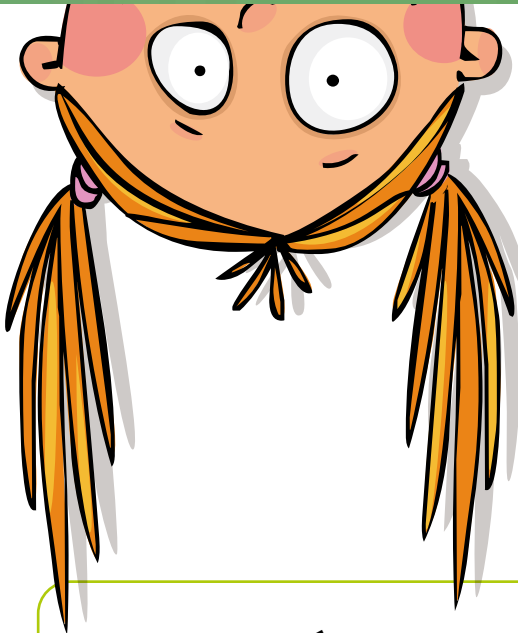
À noter qu'un chef d'équipe circule quotidiennement dans les parcs et s'assure de la qualité de l'animation et de l'encadrement. **Un adjoint au chef d'équipe a été ajouté à l'équipe pour répondre aux besoins.**

Mon enfant n'est pas très à l'aise à vélo, mais il aimerait tout de même participer aux activités. Y a-t-il possibilité d'un arrangement ?

Si un déplacement est prévu, vous pourriez venir reconduire vous-même l'enfant à destination et venir le chercher une fois l'activité terminée. Il vous faut cependant prendre entente avec le moniteur et respecter les heures prévues, car un retard de votre part entraînerait le retard de tout le groupe à vélo.



Possibilité d'échanger avec un membre de l'équipe



Les moniteurs

Ils sont là pour vous et aiment échanger avec les parents des jeunes de leur groupe.

N'hésitez pas à leur faire part de vos impressions, de vos questions, ou d'une situation particulière que vous vivez. Ils tâcheront de vous aider du mieux qu'ils peuvent.

Le chef d'équipe

Le chef d'équipe est très souvent sur le terrain avec les moniteurs ou en déplacement entre les différents sites. N'hésitez pas à lui laisser un message dans sa boîte vocale et il vous rappellera dès qu'il sera disponible.

Chef d'équipe Animaparcs
514 708-0168

**Notez qu'il est seulement possible de joindre le chef d'équipe à partir du début des camps et à l'intérieur des heures de travail.*

La responsable à la Ville

Geneviève Côté
Coordonnatrice vie communautaire
450 449-8100, poste 8997
genevieve.cote@boucherville.ca

